

Directive Inondations Bassin Rhône-Méditerranée

***Territoire à Risque Important
d'inondation (TRI) de Sète***

***Cartographie des surfaces
inondables
et des risques***

***-
Bilan de la consultation***

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
v1	27/11/13	Rédaction DDTM

Affaire suivie par

Danièle THERASSE
Tél. :04 34 46 62 13
Courriel : ddtm-ser-prnt@herault.gouv.fr

Rédacteur

DDTM 34

Relecteur

Nicolas RASSON / SER – PRNT

SOMMAIRE

1 - ASSOCIATION DES PARTIES PRENANTES AVANT LA PHASE DE LA CONSULTATION.....	4
2 - ASSOCIATION DES PARTIES PRENANTES DURANT LA PHASE DE CONSULTATION.....	5
3 - BILAN QUALITATIF.....	5

1 - Association des parties prenantes avant la phase de la consultation

Durant toute la phase d'élaboration de la cartographie de la directive inondation, l'association des parties prenantes a été menée et a comporté plusieurs étapes.

En premier lieu, dès la sélection des TRI et avant même l'élaboration des cartes, la DDTM de l'Hérault et la DREAL Languedoc-Roussillon ont organisé une réunion technique le 11 décembre 2012 de présentation de la phase de cartographie avec les syndicats de bassins versants, porteurs de PAPI, les communautés d'agglomération, les services du Conseil Régional et du Conseil Général de l'Hérault.

Ont été abordés notamment les objectifs recherchés, le mode d'organisation de la démarche au vu des échéances de rapportage à la commission européenne, le cadre technique retenu au niveau national et les principaux choix préalables à effectuer au niveau régional.

Cette réunion a été l'occasion de présenter également l'état existant en terme de connaissances disponibles (études hydrauliques, PPR, MNT et topographie disponible) et les besoins complémentaires.

De nombreux échanges ont eu lieu en particulier quant aux incidences de la directive inondation sur les démarches PAPI en cours ou en émergence, les financements, les impacts sur les PPRi existants ou les démarches en cours.

C'est à cette occasion que le périmètre d'étude, et par voie de conséquence les cours d'eau à cartographier dans ce premier cycle de mise en œuvre de la directive inondation, a été examiné.

Au terme des études d'aléas menées sous maîtrise d'ouvrage de la DDTM de l'Hérault, une deuxième réunion technique a été organisée le 09 juillet 2013 pour présenter et remettre les principaux résultats cartographiques déjà disponibles et recueillir les premières réactions et observations des partenaires techniques.

Des échanges techniques sont intervenus sur les modèles utilisés, les hypothèses retenues, la prise en compte des ouvrages hydrauliques, les précisions des résultats, ...

Cette réunion a eu également pour objet d'annoncer les phases suivantes de la directive inondation, l'élaboration du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) à l'échelle du bassin RM, sa déclinaison au sein de stratégies locales (SLGRI) et la stratégie nationale de gestion du risque d'inondation (SNGRI).

Des réflexions sur les porteurs et la gouvernance lors de la rédaction des SLGRI ont également été échangées.

Au-delà de ces réunions spécifiquement consacrées à la directive inondation, la démarche a été explicitée autant que possible au cours des différents comités techniques avec les porteurs de PAPI.

Ensuite, une fois les atlas cartographiques complets achevés, intégrant notamment les cartes de synthèse des surfaces inondables pour tous les scénarios et les cartes de risques, ainsi que les décomptes de populations et emplois en zone inondable, ceux-ci ont été mis à la consultation sur Internet pendant deux mois.

Ainsi de manière très large, toute personne désirant s'exprimer a pu envoyer ses observations à l'administration, selon les modalités indiquées sur le site de la consultation (<http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/inondations/cartes.php>), avant le 15 novembre 2013.

2 - Association des parties prenantes durant la phase de consultation

Une réunion technique a été organisée par la DDTM de l'Hérault le 26 septembre 2013, durant la phase de consultation, pour échanger sur les cartographies soumises à consultation, leurs modes d'élaboration et recueillir le plus fidèlement possible les observations des partenaires techniques. Elle a rassemblé les structures de bassins versants dont les porteurs de PAPI, des représentants de communautés d'agglomération et des services du Conseil Général.

Par ailleurs, une commission géographique inondation Gard-Côtiers-Ouest, organisée le 17 octobre 2013, a permis un débat ouvert notamment sur cette phase de la directive inondation.

Les personnes suivantes ont été spécialement informées par courrier de cette consultation et invitées à participer à la commission géographique inondation Gard-Côtiers-Ouest :

- les communes des TRI,
- les intercommunalités,
- les porteurs de SCOT,
- les syndicats de bassin-versant,
- les Commissions Locales de l'Eau (CLE),
- les EPTB,
- les services départementaux d'incendies et de secours (SDIS),
- les conseils régionaux,
- les conseils généraux,
- les chambres de commerces et d'industries (CCI),
- les chambres d'agriculture,
- les établissements publics concernés,
- les représentants d'associations de riverains ou de protection de la nature,
- le CTB,
- les représentants des assureurs.

Le Comité Départemental de l'Eau de l'Hérault a également été mobilisé pour :

- présenter la démarche de la directive inondation lors d'un comité plénier du 11 juillet 2013,
- catalyser la future mise en œuvre des stratégies locales, dans le cadre de son groupe de travail « inondations », lors du CDE stratégique du 08 novembre 2013 sous la co-présidence du préfet de Languedoc-Roussillon et de l'Hérault et du Président du Conseil Général de l'Hérault.

3 - Bilan qualitatif

Le bilan qui peut être tiré de la consultation relative à la phase cartographie de la directive inondation est que :

- les cartographies, de par leur standard, la complexité de leur élaboration et de la période de consultation, ont souvent peu mobilisé les élus et grands décideurs et se sont surtout retrouvées cantonnées aux observations des services techniques des agglomérations et des porteurs (actuels et futurs) de PAPI ; en témoigne la participation majoritairement d'initiés à la démarche DI lors de la COMGEO du 17 octobre 2013,
- la durée de la consultation a manifestement été suffisante dans la mesure où certaines parties prenantes ont réalisé concomitamment des contributions à la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation,
- les questionnements sur les cartographies ont concerné avant tout :

- les hypothèses de prise en compte ou non des ouvrages et infrastructures dans un but affiché de meilleure lisibilité et de compréhension, pour les structures de bassins versants,
- les remises en cause récurrentes de PPRI ou des risques d'inondation et de submersion marine pour les observations émanant des communes.

Les inquiétudes des parties prenantes exprimées au cours de la consultation résident principalement sur la prise en compte de la dynamique et des expériences capitalisées dans les démarches locales déjà engagées (PAPI) et sur le mode de gouvernance de l'élaboration des SLGRI, notamment sur les TRI où plusieurs démarches PAPI coexistent. Il convient donc de préciser que le Comité Départemental de l'Eau, avec son groupe de travail inondation, est en capacité de répondre pleinement à cette demande d'instance de concertation et de coordination.



**Direction départementale
des territoires et de la mer
Hérault**
Bâtiment Ozone
Place Ernest Granier
CS 60556
34 064 MONTPELLIER CEDEX



DDTM 34